



AVIS PUBLIC

SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION **RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-302**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, assistant-greffier de la Ville de Terrebonne, que le conseil a adopté par résolution, lors de la séance tenue le 10 juin 2019, le projet de règlement numéro 1001-302 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne.

QU'une assemblée publique de consultation sur ledit projet se tiendra le mercredi 26 juin 2019, à 17 h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.

Au cours de cette assemblée, M. Réal Leclerc, conseiller municipal, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et il entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

QUE l'objet du projet de règlement 1001-302 a pour but :

- d'agrandir la zone 8960-37 à même les lots 3 136 069 et 3 136 070 situés dans le transect T3-14 dans le secteur d'application du règlement 1009 (rue Durivage) ;
- autoriser, pour les lots 3 136 069 et 3 136 070, les usages de la zone 8960-37, soit : l'usage « unifamiliale – classe A » du groupe « Habitation – H », l'usage « bachelor – classe G » du groupe « Habitation – H », l'usage « résidences personnes âgées autonomes – classe D » du groupe « Hébergement – He », l'usage « parc, terrain de jeux et espace naturel – classe A » du groupe « Institutionnel : P » et l'usage « conservation – classe A » du groupe « Environnemental – E ».

Le projet de règlement s'applique à la zone T3-14, telle que montrée au plan joint.

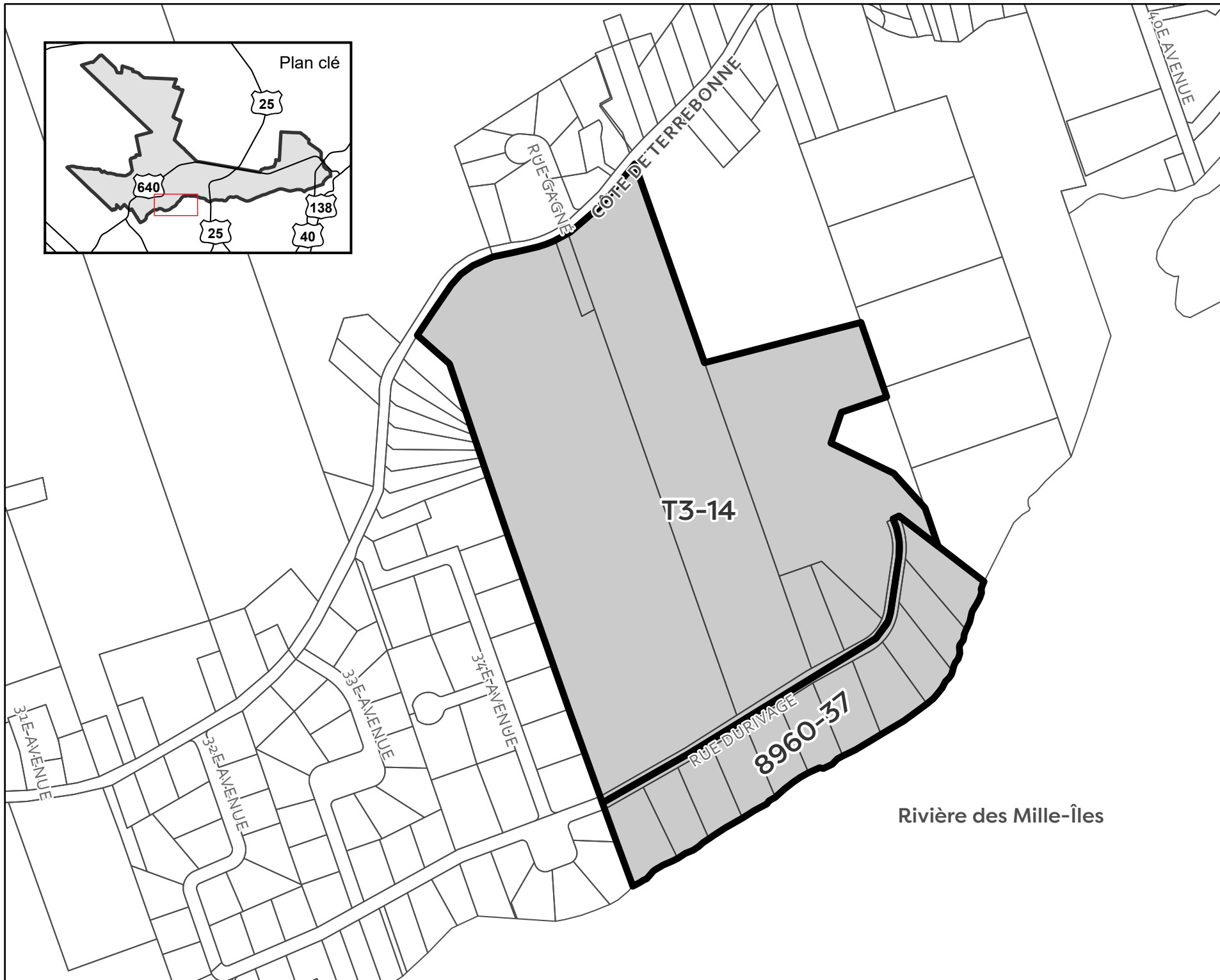
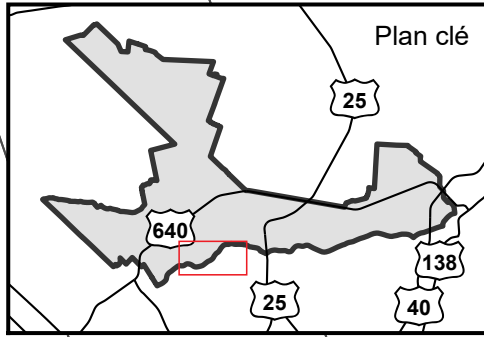
Le projet de règlement numéro 1001-302 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement numéro 1001-302 est disponible pour consultation au bureau du greffier au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Donné à Terrebonne, ce 19^e jour du mois de juin 2019.

L'assistant-greffier,

Pierre Archambault, LL.B., MBA



Terrebonne
Une histoire de vie

Règlement de zonage 1001

**Règlement
1001-302**

AVIS PUBLIC



Date: 2019-05-14

Format: 8 po x 10 po
Aux fins de publication

Produit par: Navid Moghadam, M.urbanisme
Vérifié par: Arianne Létourneau, urbaniste